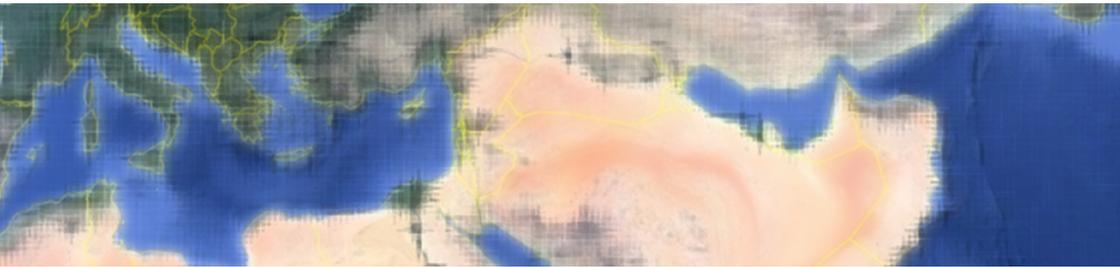


BOYCOTT SPORTIF DES PAYS



IMPOSANT L'APARTHEID SEXUEL DANS LE SPORT

Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes
Ligue du Droit International des Femmes



RÉSUMÉ

En Iran et en Arabie Saoudite la ségrégation sexuelle est partout, le sport ne fait pas exception. La communauté internationale sportive doit cesser de tolérer ces pratiques contraires aux droits fondamentaux et aux règlements sportifs.

Nous demandons qu'un boycott sportif de ces pays soit mis en place, que les fédérations et les responsables internationaux condamnent et punissent ces pratiques et qu'une charte de neutralité religieuse et politique soit promulguée et effectivement appliquée.

janvier 2017

Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes

6 rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris, France

www.clef-femmes.fr

courriel : clef.femmes@gmail.com



Ligue du Droit International des Femmes

Association créée par Simone de Beauvoir

6 Place Saint-Germain des Prés - 75006 Paris, France

www.ldif.asso.fr



PRATIQUES CONTRAIRES AUX DROITS FONDAMENTAUX

DEUX PAYS INTERDISENT AUX FEMMES L'ACCÈS DES STADES : L'IRAN ET L'ARABIE SAOUDITE



Illustration du Blog de James M. Dorsey ' The Turbulent World of Middle East Soccer'

L'IRAN ET L'ARABIE SAOUDITE CONDITIONNENT LA PARTICIPATION DE LEURS SPORTIVES AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES :

- au port d'une *tenu Islamiste*,
- à la non-mixité des lieux et compétitions,
- à certaines disciplines.

L'ARABIE SAOUDITE :

- interdit le sport et l'éducation physique pour les filles dans les collèges publics
- s'abstient de créer des infrastructures permettant aux femmes de faire du sport.

TEXTES INTERNATIONAUX DE RÉFÉRENCE



CEDEF: Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes

Aux fins de la présente convention l'expression « discrimination à l'encontre des femmes » vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.



Charte internationale de l'UNESCO de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport

Tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique, à l'activité physique et au sport sans discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, le genre, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune ou tout autre statut.



La Charte Olympique :

Principe fondamental n°4 : La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte (...).

Règle 50.2 : Aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique.

DÉCLARATIONS CONTESTANT LES CRITÈRES UNIVERSELS DU SPORT AU REGARD DU CODE VESTIMENTAIRE POUR LES FEMMES

● **2008 Déclaration femmes et sport « Accepter et Respecter »** (1): *Nous exhortons les fédérations sportives internationales à manifester leur attachement à l'intégration en veillant à ce que leur code vestimentaire pour les compétitions satisfasse aux exigences musulmanes, en tenant compte des principes de convenance, de sécurité et d'intégrité.*

● **2011 APES/ Conseil de l'Europe, Guide de l'égalité de genre en sport**, demandant aux gouvernements et entités concernées *d'adapter les conditions de la pratique sportive aux exigences des femmes : (...) offrir des classes et plages horaires réservées aux femmes (...) prendre en compte les caractéristiques spécifiques ethnoculturelles et/ou religieuses (...). En d'autres termes, considérer la possibilité de satisfaire des demandes spécifiques telles que des espaces pour les femmes uniquement, des entraîneurs femmes et la possibilité de porter le voile.*

● **2013 Déclaration de Berlin des Ministres d'Education Physique et de Sport** demandant que soient mis à disposition *des installations et des équipements appropriés ainsi que la possibilité d'opter pour des tenues adaptées aux capacités comme aux spécificités culturelles, en particulier pour les femmes et les filles.*(2)

● **2015 La Charte Internationale de l'UNESCO révisée** stipulant que *des espaces, des équipements, des matériels et des tenues appropriés et sans risque doivent être mis à disposition (...) dans le respect des différences, notamment en ce qui concerne le climat, la culture, le genre, l'âge, et le handicap.*

(1) Groupe d'Etude de l'Association Internationale pour le Développement de l'Education Physique et du Sport pour les Filles et les Femmes (IAPESGW), réunion d'Oman, 11-16 février 2008

(2) 5^e Conférence Internationale des Ministres et Hauts-fonctionnaires de l'Education Physique et du Sport, Berlin 28-30 mai 2013.

LE MODÈLE ISLAMISTE EST UNE RÉGRESSION



Nageuses Iraniennes avant ...



et après la révolution islamique.



Footballeuses Iraniennes avant...



et après la révolution islamique.

Les premières médaillées d'or d'Afrique du Nord ont concouru tête, jambes et bras nus.

1984, la Marocaine Nawal El Moutawakel aux JO de Los Angeles,
1992, l'Algérienne Hassiba Boulmerka aux JO de Barcelone,
2012, la Tunisienne Habiba Ghribi aux JO de Londres.



EXIGEONS

LA CONDAMNATION DE LA SÉGRÉGATION SEXUELLE PAR LES INSTANCES CHARGÉES DU SPORT

et le refus dorénavant de toute dérogation à la règle commune s'appliquant aux seules musulmanes, pour des motifs étrangers au sport.

LE BOYCOTT DE TOUTE COMPÉTITION INTERNATIONALE ORGANISÉE PAR L'IRAN OU L'ARABIE SAOUDITE,

et l'interdiction de tout contact sportif avec ces deux pays, tant qu'ils refuseront l'accès des stades aux femmes, sur leur territoire.

LA PROMOTION PAR LES ÉTATS ET LES INSTANCES DU SPORT D'UNE CHARTE DE NEUTRALITÉ POLITIQUE ET RELIGIEUSE :

- Interdisant effectivement toute expression politique ou religieuse (costume, signes divers, prières, etc.) dans les lieux sportifs (terrains, vestiaires ou autres) de la part des sportifs et sportives comme du personnel d'encadrement, conformément à la règle 50 de la Charte Olympique.
- Interdisant toute forme d'organisation (entraînements et/ou compétitions) visant à favoriser une pratique séparée pour les femmes et les hommes, pour des raisons autres que sportives. Au contraire, favoriser la mixité pour les entraînements et les compétitions chaque fois que cela est possible.
- Interdisant tout contact sportif avec des pays pratiquant la ségrégation sexuelle dans le sport.

LES RÈGLES DE NON-DISCRIMINATION ET DE NON INTERFÉRENCE DU POLITIQUE ET DU RELIGIEUX DANS LE SPORT EXISTENT !

Dans le passé **l'Afrique du sud** a été exclue pendant trente ans de la famille olympique pour cause d'apartheid racial.

Les Nations Unies avaient condamné l'apartheid racial dans le sport et approuvé une convention internationale contre l'apartheid racial dans le sport (entrée en vigueur le 3 avril 1988).

Depuis octobre 2015, le CIO et la FIFA ont suspendu **le Koweït** en raison de l'ingérence du gouvernement dans les affaires sportives. Les sportifs Koweïtis ont été privé-e-s des JO de Rio et des qualifications pour le Mondial 2018.

CES RÈGLES DOIVENT AUSSI S'APPLIQUER À L'APARTHEID SEXUEL

POUR EN SAVOIR PLUS...

Darya Safai, a déployé sa banderole « Let Iranian women enter their stadiums », aux JO de Rio pendant le match de volley-ball Iran/Egypte. La fondatrice en 2014 du groupe du même nom, tout en ciblant le monde du sport, voit dans ce combat un objectif plus général car : *le stade est une mini société. En exclure les femmes revient à les exclure de la société. C'est ce qui se passe en Iran et qu'il faut combattre.* (Vice Sports, Aaron Gordon, 24 mars 2015, 18 février 2016 et 15 août 2016 & AP/Jeff Robertson, 13 août 2016).



La pétition de la championne d'échecs américaine, Nazi Paikidze-Barnes, a dépassé ses objectifs initiaux une semaine après son lancement, en rassemblant 15.000 signatures à la mi-octobre 2016. Elle demande à la Fédération Internationale des Échecs de reconsidérer le choix de l'Iran pour le championnat du monde féminin en visant la brochure de la Fédération qui *rejette tout traitement discriminatoire pour des raisons nationales, politiques, raciales, sociales, ou religieuses, ou fondées sur le sexe.* La jeune championne déclare qu'elle boycottera le championnat *même si cela signifie manquer l'une des plus importantes compétitions de ma carrière. Certains considèrent que le hijab fait partie de la culture ajoutant : mais je sais que de nombreuses femmes iraniennes protestent quotidiennement avec courage contre cette loi et risquent gros pour cela. Voilà pourquoi, je ne porterai pas le hijab et je ne soutiendrai pas l'oppression des femmes.* (TheTower.Staff.org, 10 novembre 2016) .

Arrestation de Ghoncheh Ghavami, étudiante anglo-iranienne, le 20 juin 2014 pour avoir tenté, pacifiquement, avec d'autres jeunes femmes, d'entrer au stade Azadi de Téhéran pour assister à un match de volley-ball masculin. Relâchée puis réincarcérée au prétexte de « propagande contre le régime », elle a été condamnée à cinq mois d'emprisonnement, à une amende et à l'interdiction de quitter le territoire iranien pendant deux ans (H. Alexander, *The Telegraph* "Nothing to do with volley-ball", 18 nov. 2014).

Deux films dénoncent l'interdiction faite aux femmes d'entrer dans les stades en Iran : Le cinéaste Iranien, Jafar Panahi a été récompensé par le *Lion d'or* au festival de Berlin pour son film *Hors-jeu (Offside)*, disponible en DVD). Ce film raconte l'histoire d'un groupe de jeunes filles qui se déguisent en garçons pour franchir les portes du stade. Elles seront arrêtées. Un second film plus récent, *Shirin was a Canary*, raconte l'histoire d'une fille qui est expulsée de son école en raison de son amour pour le football. (Blog James Dorsey, *AFC puts Iran on the spot on women's rights*, 22 mai 2012).

DES CRITÈRES ISLAMISTES ET NON SPORTIFS

Le président de la République islamique d'Iran justifie la non mixité et le port par les athlètes femmes d'un costume islamique : il s'agit de *prévenir la corruption qui pourrait résulter de la présence simultanée d'hommes et de femmes athlètes dans un seul et même espace*, dira-t-il lors de la cérémonie d'ouverture des « Premiers Jeux féminins de la solidarité islamique », à Téhéran en février 1993, (cf. le livre *"The First Meeting, an illustrated Report of the First Islamic countries women sports Solidarity Games"*, diffusé par les ambassades d'Iran).

Maryam Koushkie Jahromi, professeure à l'université de Shiraz : *Après la Révolution Islamique de 1979, les Iraniennes ont eu l'obligation de se couvrir la tête et le corps en présence des hommes dans l'espace public, en accord avec les lois gouvernementales et religieuses. Toutes les classes d'éducation physique à l'école et dans les universités devaient être dirigées par des femmes, la mixité n'étant pas acceptable selon l'éthique et l'ordre islamique. Les compétitions féminines en présence d'hommes ont été interdites (...). Du fait des obligations vestimentaires, les Iraniennes peuvent participer à des compétitions internationales, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur, s'agissant du football, basket-ball, volley-ball et handball, mais la participation à des événements internationaux tels que la natation, la gymnastique et le water-polo demeure interdite en raison de l'absence de vêtements appropriés* ». (*"Muslim Women and Sport"*, Ed. Tansin Benn, Gertrud Pfister, Haifaa Jawad - 2011).

Habiba Ghribi, la médaillée Tunisienne aux JO de Londres 2012, s'attire la colère des radicaux Tunisiens offensés par sa *tenue dénudée et indécente* et ils l'ont couverte d'insultes et d'invectives pour avoir fait honte à la femme tunisienne. (L'Obs.fr 14 août 2016).

Riyad exige le label islamiste pour ses athlètes aux JO de Londres : non mixité, costume islamique, présence du gardien mâle. L'Arabie Saoudite a rejeté la demande du président du CIO Thomas Bach d'autoriser les Saoudiennes à concourir dans toutes les disciplines olympiques aux JO de Rio : les Saoudiennes ne pourront participer qu'aux sports correspondant à une interprétation littérale du Coran (4 juillet 2016, LOrientLejour.com).

L'ARABIE SAOUDITE INTERDIT LE SPORT AUX FILLES

Rapports critiques de Human Rights Watch : *Le gouvernement saoudien continue de façon flagrante à nier aux femmes et aux filles le droit de pratiquer l'éducation physique dans les écoles et plus généralement en tant qu'activité de loisir ou sportive* (rapport 2012). *Les femmes ne peuvent toujours pas accéder aux infrastructures sportives publiques, sont encore empêchées de participer aux tournois et aux ligues nationales sportives de même qu'elles ne peuvent assister aux matchs sportifs masculins.* ("Steps of the Devil, denial of Women's and Girls' Rights to Sport in Saudi Arabia", HRW, février 2012, nouvelle étude citée dans le Blog de James, Dorsey, 4 août 2016).

TIMIDITÉ DE LA PRESSION DES INSTANCES SPORTIVES INTERNATIONALES :

A L'ENCONTRE DE L'IRAN

Ali Kaffashian, président de la Fédération Iranienne de football s'était engagé auprès de la Confédération Asiatique de Football (AFC) à lever cette interdiction faite aux femmes depuis 1979 d'entrer dans les stades, en contrepartie de l'obtention de l'organisation en Iran du championnat de football des moins de 17 ans. Ce ne serait cependant pas la première fois que l'Iran, de façon opportuniste, déclare satisfaire aux critères internationaux du football, puis finalement revient à ses pratiques discriminatoires.(Blog James Dorsey, 22 mai 2012)

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, Mr Blatter, président de la FIFA, a demandé à nouveau à l'Iran de lever l'interdiction faite aux femmes d'entrer dans les stades, mais sans aucun succès. (Blog James Dorsey, 8 mars 2015).

Ayant fixé la tenue en Iran d'un tournoi international, la Fédération Internationale de Volley-ball, à la différence de la FIFA, a finalement considéré qu'un boycott en raison de l'interdiction de la présence de spectatrices aurait pénalisé les joueurs et les spectateurs, sans pour autant aider les femmes dans de football (Blog James Dorsey, 24 juin 2016).

A L'ENCONTRE DE L'ARABIE SAOUDITE

Le Président du CIO, Thomas Bach a déclaré : *des pays comme l'Arabie Saoudite doivent réellement permettre à leurs athlètes féminines de participer librement.* Le CIO a rejeté une proposition de l'Arabie Saoudite d'organiser des JO conjointement avec le Bahreïn de telle sorte que les épreuves masculines et féminines soient séparées, ces dernières devant avoir lieu au Bahreïn (Blog James Dorsey, 2 avril 2015).

Les suggestions répétées à l'adresse des autorités saoudiennes de construire des stades qui disposeraient de sections séparées pour les femmes, ou de rénover les installations existantes pour permettre l'entrée des femmes, ont été rejetées par le gouvernement refusant d'affronter le conservatisme du clergé. Le document « Vision 2030 », qui identifie le sport comme un enjeu essentiel, ne mentionne ni l'installation d'infrastructures sportives pour les femmes, ni les demandes du CIO et des défenseurs des droits humains concernant le droit des femmes à concourir dans des disciplines non mentionnées dans le Coran (Blog James Dorsey, 27 avril 2016) .

ET POURTANT CES PAYS NE FERONT L'OBJET D'AUCUNE SANCTION DE LA PART DU MONDE DU SPORT ALORS QU'ILS EN MÉPRISENT L'ESPRIT ET LA RÈGLE !

Voir aussi : *Comment l'Islamisme a perverti l'Olympisme*, par Gérard Biard, Annie Sugier et Linda Weil-Curiel, aux éditions Chryséis, publication numérique mars 2017.

EN FRANCE L'IMPACT DES FREINS «CULTURELS» DANS LE SPORT ...

La pratique sportive des jeunes filles et des femmes dans les quartiers urbains sensibles révèle une sous-représentation des filles en raison de freins culturels spécifiques (exigences relatives à l'habillement, notamment au port du voile, et refus de la mixité).

Brigitte Deydier, alors vice-présidente de la Fédération Française de judo, et chargée de mission par les ministères des sports et de l'égalité professionnelle, lance un signal d'alerte : « *Le monde du sport ne peut sans réagir assister à la lente exclusion des filles dans certains quartiers* ». (Rapport *Femmes et Sport*, sous la direction de Brigitte Deydier, avril 2004).

Les chiffres les plus récents publiés sur la place des femmes dans le sport mettent en évidence que « la pratique sportive des femmes est socialement très différenciée » :

« Dans les familles dont le revenu est inférieur à 1830 euros par mois, 45% seulement des filles âgées de 12 à 17 ans pratiquent une activité physique et sportive au sein d'une fédération contre 75% des garçons. Dans les quartiers urbains défavorisés, aux difficultés financières et sociales frappant les femmes, de nouveaux freins à l'accès au sport sont apparus. Les espaces publics sur les territoires ont été majoritairement pensés puis investis par les hommes. C'est pourquoi, les jeunes filles ne sont que 32% à pratiquer un sport en zone d'éducation prioritaire (ZEP) alors qu'elles représentent 51% hors ZEP. Le sport ne permet plus ainsi de jouer son rôle social intégrateur » (Chiffres-Clés-Edition 2015 et 2016/ Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes).

**LE CONSTAT EST INQUIÉTANT ET IL EST TEMPS DE
REVOIR L'ORGANISATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE
EN Y RÉINTRODUISANT DAVANTAGE DE MIXITÉ.**

COORDINATION FRANÇAISE POUR LE LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES

LES ASSOCIATIONS MEMBRES & SIGNATAIRES DE CET APPEL :

ADIEF - Association pour le Développement des Initiatives Économiques par les Femmes - AFAF - Association des Femmes franco-africaines de Paris - AFFDU - Association Française des Femmes Diplômées des Universités - Alliance des Femmes pour la Démocratie - Amicale du Nid - ANEF - Assemblée des femmes - Assemblée des femmes Paris - Ile-de-France - Association Ambroise Croizat - Association Evelyne Ancelot - Association Femmes et Musique - CEFW - Conseil Européen des Fédérations WIZO - CFCV - Collectif Féministe contre le Viol - Chiennes de Garde - CIBEL - Compagnie des Insoumises, Baladines, Enthousiastes et Lesbiennes - CLAAE - Club des Africaines Entrepreneurs d'Europe CLF - Coordination Lesbienne en France - Comité ONU Femmes France - Du côté des femmes - ELLES AUSSI pour la parité dans les instances élues - Espace Simone de Beauvoir - Excision Parlons-en ! - FCI - FEMMES CONTRE LES INTÉGRISMES - FDFA - Femmes pour le dire, Femmes pour agir - Fédération Pionnières - Féminisme et Géopolitique - Femmes au delà des mers - Femmes migrantes debout - Femmes - Monde - FEMMES SOLIDAIRES-Clara Magazine - FFM - FORUM FEMMES MEDITERRANÉE - FHEDLES - FIFF - Festival International des Films de femmes de Créteil - FIT une femme, un toit - FOFCE - Forum Œcuménique des Femmes Chrétiennes d'Europe - GAMS - Groupe des Femmes pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles et les mariages forcés - GCFF - Grand Chapitre Féminin de France - GENRE & VILLE - H/F Île de France - Institut en Santé Génésique - Le CAP - LDIF - Ligue du Droit International des femmes - Les Marianne de la Diversité - LFID - Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie - Libres MarianneS - LIFPL - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - Section française - Maison des femmes de Montreuil - Maison des femmes de Paris - ME - F - Mouvement Européen France - Commission pour l'égalité des genres - MJF - MOUVEMENT JEUNES FEMMES - Osez le féminisme ! - PARITÉ - RAJFIRE - Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées - Regards de Femmes - Réseau féministe " Ruptures " - Réussir l'égalité femmes-hommes - SOS SEXISME - Valeurs de femmes - WICUR - Initiative de Femmes pour la Citoyenneté et les Droits - ZÉROMACHO - ZONTA CLUBS France NORD-OUEST

PAS DE **DÉMOCRATIE** SANS

LES **FEMMES !**

La Coordination Française pour le
Lobby Européen des Femmes
www.clef-femmes.fr

